

## Collège des personnes morales

(initiant, coordonnant ou mettant en oeuvre la pédagogie du chantier-école)

Toutes les mentions de cette fiche sont obligatoires. La précision des données conditionnent la validation de votre adhésion.

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....  
*Responsable légal*

Structure : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Fax : .....

Email : .....

N° SIRET : .....

Mandate Mr ou Mme ..... pour participer aux activités de l'association

- Atteste que la structure représentée est initiatrice, organisatrice ou coordinatrice d'action chantier-école et qu'elle est signataire de la Charte de **CHANTIER école**
- S'engage à transmettre à **CHANTIER école** le rapport d'activité et le tableau statistique annuel 2009 de la structure dès que possible
- Sollicite, pour l'année 2010, l'adhésion à **CHANTIER école** et verse la cotisation, soit : ..... €  
 (se référer au tableau ci-contre)

En qualité d'adhérent au réseau national vous êtes membres de droit de l'association régionale **CHANTIER école** si elle existe. Vous recevrez, entre autre, 6 numéros par an de la Lettre des Acteurs, les Guides Repères édités par le réseau, les «Lu ou vu pour vous» ainsi que les Infos Express Adhérents.

Règlement pour un montant total de : ..... €  par chèque à l'ordre de **CHANTIER école**  
 par mandat  par virement (merci de préciser le nom de votre structure dans le libellé de votre virement ou de votre mandat)

Membre fondateur du SYNESI, **CHANTIER école** vous encourage à y adhérer, voir bulletin d'adhésion sur [www.chantierecole.org](http://www.chantierecole.org).

# ADHESION 2010



L'adhésion concerne l'année civile en cours

Tableau des cotisations 2010	Nouvel adhérent	Ré-adhésion
Accueillant jusqu'à 19 salariés en insertion* ou 25 000 heures stagiaires	220 €	240 €
De 20 à 40 salariés en insertion* ou de 25 à 50 000 heures stagiaires	220 €	360 €
Plus de 40 salariés en insertion* ou plus de 50 000 heures stagiaires	220 €	480 €
Réseaux nationaux et autres personnes morales	1100 €	1100 €
* Référence convention ACI		

- Nombre de postes ou stagiaires conventionnés en 2009 (stock) : .....
- Nombre de personnes en parcours d'insertion rémunérées en 2009 (flux - données Léa) : .....
- Nombre de salariés permanents : .....
- Nombre de chantiers conventionnés en 2009 : .....
- La structure mène des actions de chantier :
- Dans le domaine :
- de la formation professionnelle
- de l'insertion par l'activité économique
- En :
- milieu rural
- milieu urbain (si oui, est-ce dans le cadre de la politique de la ville )
- Secteur(s) d'activité(s) du ou des chantier(s) : .....
- La structure cotise à un OPCA, lequel : .....
- A quel taux :  - de 10 salariés  + de 10 salariés

Signature :



Fait à : .....

Le : .....

# La Charte

**Les membres de l'association nationale CHANTIER école reconnaissent la définition du chantier-école suivante :**

Le chantier-école est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au « pays », au quartier et à leurs habitants.

Associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales, le chantier-école implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. Cet encadrement sait, à partir du chantier, des contraintes de la production, des nécessaires acquisitions de savoir-faire, de savoir-être, articuler des temps d'apprentissage théorique, de rencontres, de vie collective, et aussi des démarches individualisées afin d'aider, d'accompagner chaque participant pour qu'il atteigne les objectifs préalablement définis : de progression individuelle, d'insertion sociale, de (re) mobilisation, de découverte des métiers, de (re) apprentissage de la vie professionnelle, de pré qualification, de qualification, d'accès à l'emploi, (...)

Si les acteurs pensent que la multitude de leurs expériences est une richesse en soi, ils sont convaincus que la liberté d'initiative et d'appréciation peut conduire à des dérives dont souffriraient les personnes participantes, fondement même du chantier-école. Ils décident, quel que soit leur statut, de respecter les fondements suivants et invitent tous les autres acteurs et partenaires, actuels et à venir, à en faire de même.

## 1 Priorité aux personnes

L'action menée n'a de sens en elle-même. Elle ne prend son sens que vis à vis des personnes pour qui elle est organisée.

Celles-ci sont au cœur de la démarche.

La prise en compte dans une même action de publics différents est souvent en elle-même un outil de progression et d'insertion.

## 2 Non à la démarche occupationnelle

Il s'agit de s'engager dans une démarche fondée sur une volonté de progression des personnes, celle-ci étant bien entendu adaptée à leur état physique et psychologique. Le sens du travail, sa réelle utilité sont les conditions nécessaires à la qualité de la démarche. Là où les objectifs ne sont pas clarifiés, l'intervention par chantier-école doit être refusée.

## 3 Oui à la valorisation des personnes

Cette progression s'inscrit dans une volonté de valorisation globale des personnes, qui ne peut en aucun cas se réduire à l'amélioration de la capacité à occuper un poste de travail. Elle réclame la mise en place des modalités d'un accompagnement social approprié.

## 4 Une organisation professionnelle et un encadrement de qualité

En rupture avec la logique du bricolage, le chantier-école requiert :

- une organisation rigoureuse
- un caractère professionnel affirmé
- un encadrement de qualité

Les compétences professionnelles en amont sont indispensables au chantier-école.

## 5 Une volonté d'inscrire le chantier-école dans un parcours d'insertion

Quelles que soient les vertus du chantier-école, il ne peut à lui seul répondre pour tous les publics à toutes les composantes d'un parcours d'insertion et de formation.

C'est pourquoi, en fonction des potentialités locales, il doit s'inscrire dans des démarches réelles de partenariat.

## 6 Une obligation d'évaluation

L'évaluation est une nécessité. Elle n'a de sens que si les objectifs et les méthodes font l'objet d'une négociation entre acteurs et financeurs. Elle ne peut se résumer, se limiter

aux seuls critères de l'accès à l'emploi mais doit réellement mesurer la progression des personnes et la tenue des objectifs contractuels formalisés entre acteurs et financeurs.

## 7 Dans une logique d'intérêt collectif

La production doit sans équivoque être utile et être d'intérêt collectif. Acteurs et partenaires font preuve d'une attention absolue face aux possibles dérives.

## 8 Une volonté de développement local

Le chantier-école ne peut se développer hors d'une forte logique de développement local, où l'action qu'il initie a vocation à se poursuivre, au moins pour partie, dans la création d'activités pérennes et d'emplois stables, la création de métiers nouveaux, la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, ce qui suppose capacité d'innovation, droit à l'expérimentation.

Il suppose également régulation du rapport avec le monde économique, organisation du dialogue avec les entreprises et leurs représentants et recherche de complémentarités.

## 9 Une stratégie globale

L'action prend place dans une démarche durable de conviction de l'ensemble des composantes du corps social. Celle-ci se fonde sur une volonté militante. Elle s'exerce en particulier en direction des collectivités locales, incitées à développer leurs efforts, à les rendre plus cohérents et à ne pas faire du « moindre coût » leur critère principal pour faire appel au mode de réalisation que constitue le chantier-école.

## 10 Le nécessaire changement des priorités globales

Seul un changement qui mettrait l'emploi au cœur des priorités de la société permettra de faire reculer l'exclusion.

L'action ne nous dispense pas de cette prise de conscience.

*Fait à Roubaix, le 7 octobre 1995 (Archives du Monde du Travail)*

*Le Président de l'association nationale  
des acteurs du CHANTIER école*

*Jean-Pierre Caillon*

Le signataire\* :

\*(Pour les associations joindre l'extrait de la délibération des instances statutaires).